

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1552

25 juillet 2007

### SOMMAIRE

Banco Itaú Europa Luxembourg S.A. ....	74482	LuxCo 20 S.à r.l. ....	74488
Betra Sàrl .....	74462	Luxembourg Engineering and Application Services S.A. ....	74479
CalEast French Investments 1 .....	74493	Macrosoft Participations Group S.à.r.l. ...	74482
Ceragen .....	74475	Maira Investment S.A. ....	74491
CEREP II Investment Fifteen S.à r.l. ....	74466	Media Factory Holding Société Anonyme .....	74464
Comedia S.A. ....	74492	Morgan Stanley Mildenhall S.à r.l. ....	74488
Connexion Group S.A. ....	74465	Morgan Stanley Vindolanda Equity S.à r.l. .....	74488
Dodomar Immo S.A. ....	74492	Mossi & Ghisolfi International S.A. ....	74478
DSV Construction S. à r.l. ....	74480	Mossi & Ghisolfi International S.A., en abrégé M&G International S.A. ....	74478
Dubconseil S. à r. l. ....	74464	Oevole Anlage A.G. ....	74481
EPF Holdings 12 S.à r.l. ....	74450	OL, 3 SA .....	74488
EU Invest S.A. ....	74465	Parkridge France Mixed Use S.à r.l. ....	74473
Europ Center Diffusion International S.A. .....	74483	Parkridge France Offices S.à r.l. ....	74461
European Office Income Venture .....	74483	Parkridge Spain Offices S.à r.l. ....	74473
Exane Funds 1 .....	74481	Parkridge Western European Holdings S.à r.l. ....	74462
Exane Funds 2 .....	74482	Partibel S.A. ....	74492
Express Travaux Constructions S. à r.l. ...	74480	Potsdamer Investitionsgesellschaft S.A. .....	74462
Exuma Ventures S.A. Holding .....	74474	R Port .....	74483
General Mills Luxembourg S.à r.l. ....	74481	R.S.B. Reinigungstechnik GmbH .....	74475
Glibro Design Holding S.A. ....	74465	Sabre Dance S.A. ....	74480
Green Bear S.à.r.l. ....	74459	Saint Georges Finances S.A. ....	74473
Hill 27 S.A. ....	74466	Sea S.A. ....	74487
Holfi Investments S.A. ....	74496	Selecta Luxembourg .....	74477
IFDC Investment Management Co. S.A. .....	74482	Sharonlux Holding S.A. ....	74472
Immobilière G & N Invest SA .....	74475	Shiraz S.A. ....	74494
Institut de Recherches et d'Etudes Nota- riales Européen (I.R.E.N.E.) .....	74495	Startrek S.A. ....	74459
Interlab S.A. ....	74472	Telemarket S.A. ....	74480
Intermeat Services S.A. ....	74479	VVR .....	74493
Inter-PME-Consult .....	74464	YELLOW T International S.A. ....	74459
JB Construction S.A. ....	74488	Zauberschlass, s.à r.l. ....	74487
Kauri Capital Stapel Centre .....	74481	Zauberschlass, s.à r.l. ....	74487
Kieffer et Associés S.A. ....	74474		
Ledford S.A. ....	74471		
LuxCo 17 S.à r.l. ....	74488		

**EPF Holdings 12 S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.925.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighth of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à r.l., a company incorporated and organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

hereby represented by its manager, Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, professionally residing at c/o JP MORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, by virtue of a resolution of the board of Managers dated April 25, 2007 hereto attached.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Chapter I. Form - Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** Hereby is formed under the name of EPF HOLDINGS 12 S.à r.l. (hereinafter referred to as the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter the Articles).

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Senningerberg. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for in relation to amendments to these Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Corporate Object.** The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the Connected Companies and each as a Connected Company);

- for the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise; and

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

### Chapter II. Capital, Units

**Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The authorized capital of the Company is fixed at fifty million Euro (EUR 50,000,000.-) to be divided into five hundred thousand (500,000) units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

**Art. 6. Capital Amendment.** The subscribed and authorised capital of the Company may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 17 of these Articles.

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may increase the subscribed capital in one or several steps within the limits of the authorized capital during a period of five (5) years after the date of publication of these Articles in the Mémorial C. Such increase may be subscribed for and issued in the form of units with or without premium, as the manager, or in case of plurality of managers the board of managers, shall determine. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing unitholders a preferential right to subscribe to the units to be issued. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate to any duly authorized manager or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

**Art. 7. Distribution Right of Units.** Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 8. Units Indivisibility.** Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of Units.** In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital.

### Chapter III. Management

**Art. 10. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The majority of the managers will be non-resident in the United Kingdom (the UK) for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as Non-resident in the UK) or will be non-resident in the United States (the US) for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as Non-resident in the US).

The board of managers may choose from among its Non-resident in the UK members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a manager but must be Non-resident in the UK, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the unitholders. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in, the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of unitholders and the board of managers, but in his absence the unitholders or the board of managers may appoint another manager, and in respect of unitholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers the day before such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax, e-mail transmission or any other similar means of communication equipment another manager, as his proxy.

Any manager who is not physically present at the location of a meeting of the board of managers, and who is not present in the UK, may participate in such a meeting by conference call or similar means of communication equipment,

whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented and (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK or Non-Resident in the US at any meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Meetings of the board of managers must be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, meetings of the board of managers may be held temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. However, the meeting of the board of managers shall never be held in the UK.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two managers.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings; each manager shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. No such resolution will, however, be effective if signed by a manager present in the UK or in the US or any other jurisdiction which may be specified from time to time by a resolution of the board of managers.

**Art. 11. Powers of the Manager.** In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may, in particular and without limitation, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

**Art. 12. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

**Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the Manager.** The manager, or in case of plurality of managers any manager, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more managers provided that in no event shall such powers be delegated to a person who is a resident in the UK or in the US or is based full time in the US or UK.

The manager, or in case of plurality of managers any members of the board of managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 14. Remuneration of the Manager.** The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 15. Liabilities of the Manager.** The manager, or in case of plurality of managers, the members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**Art. 16. ERISA Provisions.** Unless otherwise consented by the unitholders, the board of managers shall use its best efforts to conduct the affairs of the Company in compliance with the exception for «real estate operating companies» or otherwise with the exception for other «operating companies» under the first sentence of paragraph (c) of the regulations contained in Section 2510.3-101 of the Regulations of the US Department of Labor or successor regulations (the Plan Assets Regulations). If the board of managers becomes aware that there is a material likelihood that the Company will cease to be a «real estate operating company» or otherwise an «operating company» under the first sentence of paragraph (c) of the Plan Assets Regulations, then the board of managers shall take such actions as may be necessary to cause the Company not to be adversely affected with respect to its status as a «real estate operating company» or otherwise as such an «operating company».

#### Chapter IV. General meeting of unitholders

**Art. 17. Powers of the Sole Unitholder/General Meeting of Unitholders.** The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 18. General Meetings.** The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may convene other general meetings of the unitholders.

Such meetings must be convened if unitholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

Other meetings of unitholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. However, other meetings of the unitholders shall never be held in the UK.

#### Chapter V. Business year - Balance sheet

**Art. 19. Financial Year.** The Company's financial year starts on the 1 January and ends on the 31 December of the same year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

As far as required by Luxembourg laws and regulations, the operations of the Company and its financial situation as well as its books shall be supervised by one or more independent auditor(s) qualifying as «réviseur(s) d'entreprises agréé(s)».

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 20. Allocation and Distribution of the Profits.** From the net profit of the Company, as determined in accordance with applicable laws and regulations, an amount equal to five per cent (5%) is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by applicable laws and regulations and by these Articles, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall propose the distribution of any distributable reserves and any profit carried forward.

The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the unitholders. However, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers may, to the extent permitted by applicable law, decide to pay interim dividends.

#### Chapter VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 21. Causes of Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

**Art. 22. Liquidation.** At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### Chapter VII. Applicable law

**Art. 23.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2007.

##### *Subscription - Payment*

All the one hundred and twenty-five (125) units representing the entire capital of the Company have been entirely subscribed by JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à r.l., prenamed.

All the units are fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

##### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately two thousand euro

*General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital of the Company and exercising the powers devolved to the general meeting of unitholders, passed the following resolutions:

(1) Are appointed as managers for an undetermined period:

(a) Mr Karl McCathern, Vice President, residing at c/o JPMorgan INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10 Aldermanbury, London EC2V 7RF, UK;

(b) Mr Jonathan Griffin, Managing Director, residing at c/o JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à.r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

(c) Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, residing at c/o JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à.r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

(d) Mr Richard Crombie, Vice President, residing at c/o JPMorgan INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10 Aldermanbury, London EC2V 7RF, UK; and

(e) Mr Steven Greenspan, Managing Director, residing at c/o JPMorgan INVESTMENT MANAGEMENT INC., 245 Park Avenue, NYNY 10167 USA.

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

(2) The Company shall have its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(3) The following is elected as independent auditor: PricewaterhouseCoopers, having its registered office at 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

(4) The shareholders hereby specially authorise the board of managers to limit or withdraw preferential subscription rights in relation to an increase of capital made within the authorised capital provided for in article 6 of the Articles.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

ici représentée par son gérant, Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice Président, résidant à c/o JP MORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, en vertu d'une résolution du conseil de gérance datée du 25 avril 2007, ci-annexée.

Laquelle partie comparante, représentée tel qu'indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit.

**Chapitre I<sup>er</sup> . Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1. Nom et Durée.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de EPF HOLDINGS 12 S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de titres et de droit au moyen de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
  - avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les Sociétés Apparentées et chacune une Société Apparentée);
  - pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;
  - accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;
- il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédemment décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital, Parts

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-) divisé en cinq cent mille (500.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 6. Modification du Capital.** Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être modifiés à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 17 des présents Statuts.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication des présents Statuts dans le Mémorial C. Une telle augmentation peut être souscrite et émise sous la forme de parts sociales avec ou sans prime d'émission, tel que cela sera déterminé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est expressément autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux associés existant le droit de souscription préférentiel de souscrire aux parts sociales à émettre. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut déléguer à tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, le droit d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant tout ou partie des montants de ces augmentations de capital.

**Art. 7. Droit de Distribution des Parts.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 8. Indivisibilité des Parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Transfert des Parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

### Chapitre III. Gérance

**Art. 10. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La majorité des gérants seront des non-résidents du Royaume-Uni (le RU) pour des raisons fiscales applicables au RU et ne seront pas établis de manière permanente au RU (ci-après renseignés comme les Non-résidents au RU) ou seront des non-résidents des Etats-Unis (les US) pour des raisons fiscales applicables aux US et ne seront pas établis de manière permanente aux US (ci-après renseignés comme les Non-résidents aux US).

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres Non-résidents au RU un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant mais doit être un Non-résident au RU et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que des assemblées des associés. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil de gérance présidera les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance désigneront, par un vote pris à la majorité présente lors de cette réunion, un autre gérant, et pour les assemblées générales des associés toute autre personne, pour assumer la présidence en lieu et place du président.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants le jour précédant le jour de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation moyennant l'assentiment de chaque gérant donné par écrit par câble, télégramme, télex ou e-mail. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant qui n'est pas physiquement présent à l'endroit de la réunion du conseil de gérance et qui n'est pas présent au RU peut participer à cette réunion par conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire de communication où tous les participants à la réunion sont en mesure de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion de la manière décrite ci-avant équivaudra à une présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si (i) au moins deux gérants sont physiquement présents, (ii) au moins une majorité des gérants est présente ou représentée et (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents au RU ou des Non-résidents aux US. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de la réunion. Au cas où le conseil de gérance déterminerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, les réunions du conseil de gérance pourront être temporairement tenues à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cependant, les réunions du conseil de gérance ne pourront jamais être tenues au RU.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou le gérant qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux gérants.

Nonobstant les dispositions précédentes, des résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du conseil de gérance; chaque gérant approuvera cette résolution par écrit, par télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Aucune résolution ne sera cependant effective si elle est signée par un gérant établi au RU et aux US ou dans toute autre juridiction déterminée de temps à autre par une décision du conseil de gérance.

**Art. 11. Pouvoirs du Gérant.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut, en particulier et sans limitation, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

**Art. 12. Représentation de la Société.** La Société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

**Art. 13. Sous-délégation et Agent du Gérant.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants, à condition que ces pouvoirs ne soient jamais délégués à une personne qui est résidente au RU ou aux US ou qui est établie de façon permanente aux US ou au RU.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 14. Rémunération du Gérant.** Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 15. Responsabilités du Gérant.** Le gérant ou en cas de pluralité de gérants les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16. Dispositions ERISA.** Sauf consentement contraire des associés, le conseil de gérance devra mettre en oeuvre ses meilleurs efforts pour mener les affaires de la Société conformément à l'exception des «real estate operating companies» (sociétés d'exploitation de biens immobiliers) ou encore à l'exception des autres «operating companies» (sociétés d'exploitation) visée par la première phrase du paragraphe (c) des règles contenues dans la Section 2510.3-101 des Réglementations émises par le «US Department of Labor» (Département du Travail aux US) ou de toutes autres réglementations ultérieures (le «Plan Assets Regulations»). Si le conseil de gérance se rend compte qu'il est possible que la Société cesse d'être une «real estate operating company» ou encore une «operating company» conformément à la première phrase du paragraphe (c) du «Plan Assets Regulations», alors le conseil de gérance prendra les mesures nécessaires pour éviter que la Société ne soit affectée de manière défavorable au regard de sa situation en tant que «real estate operating company» ou encore en tant que «operating company».

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Pouvoirs de l'Associé Unique/Assemblée Générale des Associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé (ou si l'associé est une entité juridique, ses représentants légaux) est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce mandataire soit nommé par une procuration écrite, par télécopie, câble, télégramme, télex ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 18. Assemblées Générales.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, pourra convoquer d'autres assemblées générales.

De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demande.

Les autres assemblées générales des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Cependant, les autres assemblées générales ne pourront jamais être tenues au RU.

#### Chapitre V. Exercice social - Comptes annuels

**Art. 19. Exercice Social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Dans la mesure requise par les lois et règlements luxembourgeois, les opérations de la Société et sa situation financière ainsi que ses livres de compte sont contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

**Art. 20. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice.** Sur le bénéfice net de la Société, tel qu'il est déterminé par application des lois et réglementations applicables, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société, tant dans le respect des lois et réglementations applicables que des Statuts, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra proposer que les réserves disponibles et les profits reportés soient distribués.

La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des associés. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra, cependant, et ce dans le cadre autorisé par la loi applicable, décider de verser des acomptes sur dividendes.

### Chapitre VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 21 Causes de Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

**Art. 22. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 23.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

#### *Souscription - Libération*

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société ont toutes été souscrites par JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à.r.l., prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social de la Société et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, ont pris les résolutions suivantes:

(1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

(a) Monsieur Karl McCathern, Vice-Président, résidant à c/o JPMorgan INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10 Aldermanbury, Londres EC2V 7RF, UK;

(b) Monsieur Jonathan Griffin, Managing Director, résidant à c/o JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à.r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

(c) Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice-Président, résidant à c/o JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à.r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

(d) Monsieur Richard Crombie, Vice-Président, résidant à c/o JPMorgan INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10 Aldermanbury, Londres EC2V 7RF, UK; et

(e) Monsieur Steven Greenspan, Managing Director, résidant à c/o JPMorgan INVESTMENT MANAGEMENT INC., 245 Park Avenue, NYNY 10167 USA.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

(2) Le siège social de la Société est établi au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

(3) Est nommé réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

(4) Les associés autorisent par les présentes le conseil de gérance à limiter ou retirer les droits de souscription préférentiels relatifs à une augmentation de capital effectuée dans les limites du capital autorisé, tel que défini à l'article 6 des Statuts.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi à la requête de la partie comparante.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-Ch. Ehlinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juin 2007, Relation: EAC/2007/6477. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007073058/239/508.

(070079447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

---

**YELLOW T International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5212 Sandweiler, 7, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 57.498.

---

Statuts coordonnés en date du 4 août 2006, suite à un acte n ° 456 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007072902/208/12.

(070078192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**Startrek S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 21.144.

---

Statuts coordonnés en date du 20 juin 2006, suite à un acte n ° 340 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007072903/208/12.

(070078190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**Green Bear S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.689.

---

L'an deux mille sept, le quatorze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GREEN BEAR S.à R.L., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 114.689, constituée suivant acte reçu le 16 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1011 du 23 mai 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Lansac, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Décision d'introduire un article «capital autorisé» dans les statuts de la Société.

2.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée décide d'introduire un article «capital autorisé» dans les statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinquante millions d'euros (€ 50.000.000,-) divisé en cinq cent mille (500.000,-) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration de la Société sont autorisés, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication, au Mémorial, Recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1<sup>er</sup>, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration de la Société.

Le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration de la Société peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et,
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature.

Le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration de la Société peut déléguer à tout Administrateur autorisé ou fondé de pouvoir de la Société autorisé ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le Conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GREEN BEAR S.à R.L., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, trade register Luxembourg section B number 114.689, incorporated by deed dated on the 16th of February 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1011 of the 23rd of May 2006

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Olivier Lansac, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the 125 (hundred twenty-five) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1.- Decision to introduce an authorised share capital clause in Articles of Association of the Company.
- 2.- Amendment of article 6 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*Sole resolution*

The meeting decides to create an authorised share capital clause as follows:

« **Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 125 (one hundred and twenty-five) shares of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The authorised capital of the Company is set at fifty millions euros (€ 50,000,000.-) divided into five hundred thousand (500,000.-) shares, each share with a nominal value of one hundred euros (€ 100.-).

The Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors are authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors may determine.

The Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors may delegate to any authorised Director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors within the limits of the authorised capital, the present article 7 shall be amended accordingly.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

Signé: R. Galiotto, O. Lansac, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, Relation: LAC/2007/8596. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007071613/211/116.

(070077066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

**Parkridge France Offices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.311.

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société prise en date du 22 mai 2007 que le siège social de la Société a été transféré du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007071620/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03418. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

**Parkridge Western European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 127.305.

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société prise en date du 22 mai 2007 que le siège social de la Société a été transféré du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007071622/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03417. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

**Potsdamer Investitionsgesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 47.848.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2007*

Monsieur Nicolas Kruchten, directeur, né le 28 août 1957 à Luxembourg et domicilié professionnellement 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jean-Yves Stasser.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Les mandats d'administrateur de Monsieur René Faltz et Monsieur Tom Felgen ont été renouvelés pour une période de six ans et s'achèveront lors de l'assemblée générale qui aura lieu en 2012.

Monsieur René Faltz et Monsieur Tom Felgen ont changé de domicile. Leur nouvelle adresse est le 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Le mandat de Commissaire aux comptes de La société Charles Ensich a été reconduit pour une durée de six ans, jusqu'en 2012.

Le siège social de la société a été transféré au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007072103/263/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06062. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

**Betra Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 128.766.

STATUTS

L'an deux mille sept, le trente avril.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

- 1.- Marc Peller, indépendant, né à Luxembourg le 31 août 1954, demeurant à L-8356 Garnich, 4, Am Brill;
- 2.- Lino Das Neves Cardoso, indépendant, né à Mata Mourisca/Pombal (Portugal), le 26 juillet 1962, demeurant à L-8022 Strassen, 17, rue des Lavandes.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de BETRA Sàrl.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, l'achat, la vente, la promotion et la gestion respectivement mise en valeur d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représentée par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125,-) euros.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

*Souscription et libération*

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Marc Peller, indépendant, né à Luxembourg, le 31 août 1954, demeurant à L-8356 Garnich, 4, Am Brill,	
cinquante parts . . . . .	50
2.- Lino Das Neves Cardoso, indépendant, né à Mata Mourisca/Pombal (Portugal), le 26 juillet 1962, demeurant à L-8022 Strassen, 17, rue des Lavandes, cinquante parts . . . . .	50
Total: cent parts . . . . .	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire.*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Marc Peller, indépendant, né à Luxembourg le 31 août 1954, demeurant à L-8356 Garnich, 4, Am Brill, gérant administratif;

2.- Lino Das Neves Cardoso, indépendant, né à Mata Mourisca/Pombal (Portugal), le 26 juillet 1962, demeurant à L-8022 Strassen, 17, rue des Lavandes, gérant technique.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire des comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Peller, L. Das Neves Cardoso, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2007. Relation: EAC/2007/4791. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 14 mai 2007.

F. Molitor.

Référence de publication: 2007072111/223/67.

(070077911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

---

**Media Factory Holding Société Anonyme.**

Siège social: L-2423 Luxembourg, 21, rue de Pont-Rémy.

R.C.S. Luxembourg B 82.184.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 28 mai 2007 qu'il a été procédé aux décisions suivantes:

- le siège social de la société est transféré du 13, route de Thionville, L-2611 Luxembourg au 21, rue de Pont-Rémy, L-2423 Luxembourg

- le siège social de la société se trouvant dès lors à L-2423 Luxembourg, 21, rue de Pont-Rémy.

Pour extrait conforme au contenu du procès-verbal aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 28 mai 2007.

*Pour la société*

G. Eischen

*Mandataire spécial*

Référence de publication: 2007072115/5915/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06907. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

---

**Inter-PME-Consult, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2423 Luxembourg, 21, rue de Pont-Rémy.

R.C.S. Luxembourg B 59.654.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 28 mai 2007 qu'il a été procédé aux décisions suivantes:

- le siège social de la société est transféré du 13, route de Thionville, L-2611 Luxembourg au 21, rue de Pont-Rémy, L-2423 Luxembourg

- le siège social de la société se trouvant dès lors à L-2423 Luxembourg, 21, rue de Pont-Rémy.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 28 mai 2007.

*Pour la société*

G. Eischen

*Mandataire spécial*

Référence de publication: 2007072118/5915/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06912. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

---

**Dubconseil S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1361 Luxembourg, 2, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 117.106.

—  
*Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> juin 2007*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société au

2, Ordre de la Couronne de Chêne L-1361 Luxembourg

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007072122/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03888. - Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

---

**EU Invest S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 108.641.

—  
EXTRAIT

En date du 29 mai 2007, la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en abrégé INTERCONSULT a résilié son contrat de domiciliation avec la société EU INVEST S.A. avec siège social à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet immédiatement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour extrait conforme

INTERCONSULT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007072124/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03503. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

---

**Connexion Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 69.593.

—  
1). *Extrait d'une résolution de l'Assemblée Conseil d'Administration du 28 mars 2007*

Transfert du siège social de la société à 39, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg avec effet 1<sup>er</sup> juin 2007.

2). *Extrait d'une résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire détenue extraordinairement le 30 mars 2007*

Le commissaire aux comptes Roland Erixon est remplacé par L'ALLIANCE REVISION Sàrl, réviseurs d'entreprises de faire la révision de la société pour l'exercice 2006. Le terme de la nomination de L'ALLIANCE REVISION se terminera à la même date que celle des administrateurs nommés à la date de la constitution de la société

Luxembourg le 1<sup>er</sup> juin 2007.

Pour CONNEXION GROUP S.A.

CORPORATE ACCOUNTING & MANAGEMENT SERVICES SOC.CIV.

Agent Domiciliaire

R. Turner

Expert-comptable, Gérant

Référence de publication: 2007072082/3459/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06301. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

---

**Glibro Design Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 51.354.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générales des actionnaires le 31 janvier 2007*

Le siège social a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie à, L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour GLIBRO DESIGN HOLDING S.A.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007072086/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03655. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

**Hill 27 S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 56.448.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 29 mai 2007*

1. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. et Monsieur Eric Magrini ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

2. Messieurs Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., né le 10 novembre 1962 à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey et Pierre Mestdagh, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey et Madame Céline Bonvalet, employée privée, née le 7 mai 1972 à Evreux (France), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, ont été nommés comme administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

4. La société anonyme FIN-CONTRÔLE S.A., R.C.S. Luxembourg B n ° 42230, avec siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour HILL 27 S.A.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007072087/29/31.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03658. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

**CEREP II Investment Fifteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 128.647.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of May.  
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under R.C.S. Luxembourg n ° B 107.559, incorporated by deed enacted on 13 April 2005 and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 888 dated 13 September 2005 (page 42588);

here represented by Regis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 16th, May 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

#### **Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the « Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

In particular, the Company may use its funds to invest in real estate and real estate holding companies, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantee.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The Company is established for an undetermined period.

**Art. 4.** The Company will have the name CEREP II INVESTMENT FIFTEEN S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager(s).

#### **Capital - Units**

**Art. 6.** The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by two hundred fifty (250) units of fifty euro (EUR 50.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each unit entitles to a part of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In the case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

#### **Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholder(s) holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The use of video-conferencing equipment and conference calls shall be allowed provided that each participating Manager being able to hear and to be heard by all other participating Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

**Art. 13.** The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

#### **Unitholders decisions**

**Art. 14.** The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June of each year.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.

#### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 18.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A single unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally all of its liabilities, known or unknown of the Company.

#### **Applicable law**

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

All the two hundred fifty (250) units representing the capital have been entirely subscribed by CEREP II S.à r.l., pre-named, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately two thousand euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, representing the entirety of the unit capital and exercising the powers devolved to the unitholders' meeting, passed the following resolutions:

(1) The first financial year shall begin on the incorporation date of the Company and shall terminate on the thirtieth of June 2008.

(2) Is appointed as manager for an undetermined duration:

CEREP II S.à r.l., prenamed.

(3) In accordance with article 12 of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager.

(4) The Company shall have its registered office at L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le seize mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 107.559, constituée par acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 888 en date du 13 septembre 2005 (page 42588);

ici représentée par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous seing privé en date du 16 mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

#### **Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier par la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi)), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société a pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

La Société peut, notamment, investir dans l'immobilier, en ce compris les sociétés d'investissements immobiliers, établir, gérer, développer et disposer de ses actifs, sans avoir égard à leurs compositions, ceux-ci s'entendent notamment mais pas exclusivement, de son portefeuille-titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise généralement quelconque, acquérir, par voie d'investissement, souscription, garantie, exercice d'option, titres et autres droits intellectuels, la réalisation de ceux-ci, le transfert, l'échange ou de toute autre manière, recevoir ou accorder des licences relatives à des droits intellectuels et accorder aux sociétés, dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte, et aux sociétés affiliées, toute forme soutien, incluant l'aide financière, les prêts, les avances ainsi que les garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination CEREP II INVESTMENT FIFTEEN S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du/des gérant(s).

#### **Capital - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés ou de l'associé unique.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société se trouve engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un quelconque membre du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

L'utilisation d'équipement de vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée, dans la mesure où chaque gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants utilisant cette technologie; ils sont alors considérés présents et sont autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

**Art. 13.** Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### Décisions des associés

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le(s) gérant(s) prépare(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### Souscription - Libération

Les deux cent cinquante (250) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CEREP II S.à r.l., prénommée, et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

### Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- (1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente juin 2008.
- (5) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:  
CEREP II S.à r.l., prénommée.
- (6) Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique.
- (7) Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, Relation: LAC/2007/9939. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007071605/211/266.

(070077167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

---

### Ledford S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 70.345.

### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu en date du 7 mai 2007, que le conseil d'administration a pris, entre autres, la résolution suivante:

### Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Alfonso Belardi (Annexe 1.) de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Alfonso Belardi, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

*Deuxième résolution*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

*LED FORD S.A.*

M. La Rocca / J.-P. Forucci

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007071598/43/27.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03089. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

---

**Sharonlux Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 66.318.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu en date du 7 mai 2007, que le conseil d'administration a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Alfonso Belardi (Annexe 1.) de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Stefano De Meo, employé privé, demeurant à 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Alfonso Belardi, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

*Deuxième résolution*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

*SHARONLUX HOLDING S.A.*

D. Murari / J.-P. Fiorucci

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007071608/43/27.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03071. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

---

**Interlab S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 67.197.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenu en date du 7 mai 2007, que le Conseil d'Administration a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Alfonso Belardi (Annexe 1.) de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Alfonso Belardi, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

*Deuxième résolution*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

INTERLAB S.A.

M. La Rocca / J.-P. Fiorucci

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007071609/43/27.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03065. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

---

**Parkridge France Mixed Use S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.299.

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société prise en date du 22 mai 2007 que le siège social de la Société a été transféré du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2007.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007071612/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03421. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

---

**Parkridge Spain Offices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.353.

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société prise en date du 22 mai 2007 que le siège social de la Société a été transféré du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2007.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007071614/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03420. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

---

**Saint Georges Finances S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 57.966.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2007*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Jacques Reckinger, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Luc Rodesch, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Pierre Baldauff, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

COMPAGNIE FINANCIÈRE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007071550/550/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03724. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

---

**Exuma Ventures S.A. Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.844.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 2007*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Luc Rodesch, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

COMPAGNIE FINANCIÈRE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007071554/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03714. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

---

**Kieffer et Associés S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9577 Wiltz, 41, rue de Winseler.

R.C.S. Luxembourg B 97.434.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2007*

*Première résolution*

L'assemblée décide le renouvellement des mandats d'administrateur de Monsieur Marc Dionysius, maître installateur, né le 7 décembre 1957 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-9651 Eschweiler, 13A, Duerfstrooss et de Madame Yolande Kieffer, administrateur, née le 16 mai 1968 à Luxembourg, demeurant à L-5447 Schwepsange, 3, Wäistrooss prenant tous les deux fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide la nomination de Madame Colette Glodt, administrateur, née le 23 mars 1960 à Pétange, demeurant à L-5376 Uebersyren, 59, rue de Beyren pour le mandat d'administrateur prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013 (en remplacement du mandat de Monsieur Fernand Kieffer pris fin à ce jour).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide la nomination de Monsieur Marc Dionysius, prénommé, pour le mandat d'administrateur-délégué prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide le renouvellement du mandat de commissaire de la société à responsabilité limitée ACCOUNTING PARTNERS, S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 100.588, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide qu'à l'égard des tiers, la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide l'autorisation au conseil d'administration de déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007071566/785/36.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00186. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070077313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

**Ceragen, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 103.891.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2007*

Il a été décidé:

- de transférer, avec effet immédiat, le siège social de L-9990 Weiswampach, Auf dem Kiemel, 102, vers L-9991 Weiswampach, route de Stavelot, 144.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 juin 2007.

*CERAGEN S.à r.l.*

E. Schröder

*Gérant*

Référence de publication: 2007071570/667/18.

Enregistré à Diekirch, le 8 juin 2007, réf. DSO-CF00045. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070076873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

**Immobilière G & N Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 151.

R.C.S. Luxembourg B 95.789.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 14. Mai 2007*

Es wurde u.a. folgendes einstimmig beschlossen:

1) den Gesellschaftssitz mit sofortiger Wirkung, von L-9991 Weiswampach, Maison, 117A, nach L-9991 Weiswampach, Maison, 151, zu verlegen.

2) den Rücktritt von Frau Johanna Veiders-Probst, Rentnerin, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, Dürler, 13, von Ihrem Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates, mit sofortiger Wirkung, anzunehmen.

3) Frau Sandy Holzheimer, Privatangestellte, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, Dürler, 13, mit sofortiger Wirkung, zum Mitglied des Verwaltungsrates zu ernennen.

Zwecks Einregistrierung und Hinterlegung beim Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Association.

Weiswampach, den 6. Juni 2007.

*Für IMMOBILIÈRE G & N INVEST S.A., Aktiengesellschaft*

FIDUNORD S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2007071572/667/23.

Enregistré à Diekirch, le 8 juin 2007, réf. DSO-CF00046. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070076870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

**R.S.B. Reinigungstechnik GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 128.671.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den fünften Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Robert Böttcher, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66787 Wadgassen, Kreuzgartenstrasse 3.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

### **Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung R.S.B. REINIGUNGSTECHNIK GmbH.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Gegenstand den Grosshandel mit Reinigungsmitteln und -geräten, deren Vermietung und Verkauf, sowie die Ausführung von Gebäudereinigungsarbeiten.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

### **Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125,-), welche integral durch Herrn Robert Böttcher, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66787 Wadgassen, Kreuzgartenstrasse 3, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

### **Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

#### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endigt am 31. Dezember 2007.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr neunhundert Euro (€ 900,-).

#### *Erklärung*

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### *Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt: Herr Robert Böttcher, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66787 Wadgassen, Kreuzgartenstrasse 3.
- b) Zum administrativer Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt: Herr Christian Böttcher, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66787 Wadgassen, Kreuzgartenstrasse 3.
- c) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die gemeinsamen Unterschriften der beiden Geschäftsführer rechtsgültig vertreten und verpflichtet, darunter obligatorisch die des technischen Geschäftsführers.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Böttcher, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 6 juin 2007, Relation: ECH/2007/604. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 15. Juni 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007071623/201/104.

(070077232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

#### **Selecta Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 77.466.

*Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Leudelange le 25 mai 2007*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Ivan Korbar,
- Monsieur Gabriel Nivoix

- Monsieur Damien Aps
- SAFAA, société anonyme de droit français

L'Assemblée décide de nommer:

- Monsieur Ivan Korbar, administrateur-délégué

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

L'assemblée générale renouvelle le mandat de Commissaire aux comptes de la société MAZARS S.A pour la durée d'un an.

Le nouveau siège social de la société est établi 19, rue Léon Laval à L-3372 Leudelage.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELECTA LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2007071587/2355/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04824. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

**Mossi & Ghisolfi International S.A., en abrégé M&G International S.A., Société Anonyme,  
(anc. Mossi & Ghisolfi International S.A.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 66.955.

L'an deux mille sept, le quatorze mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 3, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 66.955,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 novembre 1998, publié au Mémorial C n° 22 du 15 janvier 1999, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 28 décembre 2006 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C n° 639 du 18 avril 2007.

L'assemblée est présidée par M. Marco Toselli, dirigeant d'entreprise, 19, via Carducci, 20129 Milan, Italie,

Le Président désigne comme secrétaire Mme Vania Baravini, employée, Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Carine Grundheber, employée, Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la société de MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A. en MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., en abrégé M&G INTERNATIONAL S.A.

2. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., en abrégé M&G INTERNATIONAL S.A.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de modifier la dénomination de la société de MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A. en MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., en abrégé M&G INTERNATIONAL S.A.

*Seconde résolution*

Suite à la résolution qui précède l'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., en abrégé M&G INTERNATIONAL S.A.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 1.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Toselli, V. Baravini, C. Grundheber, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007. LAC/2007/9453. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007072731/208/58.

(070078463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**Intermeat Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3490 Dudelange, 2, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 34.199.

—  
Constituée par devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> juin 1990, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 448 du 3 décembre 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 8 octobre 1993, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 586 du 9 décembre 1993, modifiée par acte sous seing privé en date du 7 septembre 2001, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 463 du 29 avril 2003.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Pour INTERMEAT SERVICES S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007072448/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05962. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**Luxembourg Engineering and Application Services S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 100, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.667.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mordorf-les-Bains, le 20 juin 2007.

R. Arrensdorff

Notaire

Référence de publication: 2007072764/218/12.

(070078611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**Telemarket S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 72.992.

Statuts coordonnés en date du 27 décembre 2006, suite à un acte n° 796 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux  
Notaire

Référence de publication: 2007072767/208/12.

(070078195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

**Sabre Dance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 68.789.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

E. Schlessler  
Notaire

Référence de publication: 2007072768/227/12.

(070078478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

**DSV Construction S. à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Express Travaux Constructions S. à r.l.).**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 211, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 124.893.

L'an deux mille sept, le sept juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Roui Alberto Machado De Sousa, gérant de sociétés, né à Villerupt (France), le 28 juillet 1971, demeurant à L-4064 Esch-sur-Alzette, 16, boulevard Hubert Clement;

2.- Monsieur Mirko Vuksanovic, indépendant, né à Beograd (Yougoslavie), le 13 octobre 1961, demeurant à L-1941 Luxembourg, 211, route de Longwy.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée EXPRESS TRAVAUX CONSTRUCTIONS S. à r.l., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 211, route de Longwy,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.893,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 février 2007, publié au Mémorial C numéro 805 du 7 mai 2007,

dont le capital social de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune est réparti comme suit:

1.- Monsieur Roui Alberto Machado De Sousa, prénommé, cinquante et une parts sociales . . . . .	51
2.- Monsieur Mirko Vuksanovic, prénommé, quarante-neuf parts sociales . . . . .	49
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

La dénomination de la société est modifiée en DSV CONSTRUCTION S. à r.l., de sorte que l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DSV CONSTRUCTION S. à r.l.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. A. Machado de Sousa, M. Vuksanovic, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2007. Relation: EAC/2007/6260. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007072961/219/37.

(070078856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**General Mills Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 92.388.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 juin 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007072769/239/12.

(070078461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**Exane Funds 1, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 117.281.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007072444/3085/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06099. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**Kauri Capital Stapel Centre, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 119.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 juin 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007072779/239/12.

(070078188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**Oevole Anlage A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 102.513.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 5 août 2004, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010, a désigné Monsieur Marc Limpens employé privé, né le 17 février 1951, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

Le 2 avril 2007.

OEVOLE ANLAGE A.G.

P. Mestdagh / C. François

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007072140/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03761. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

---

**IFDC Investment Management Co. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 74.454.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007072440/3085/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06116. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**Exane Funds 2, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 114.732.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007072442/3085/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06105C. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**Microsoft Participations Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.858.

La soussignée CRT REGISTER INTERNATIONAL SA, ayant son siège 60, Grand-Rue/Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente qu'elle (re)prend le siège social de la société

MACROSOFT PARTICIPATIONS GROUP SàRL, Registre de Commerce Section B No. 81.858

à effet rétroactif du 10 mai 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 mai 2007.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

R. Turner

Réviseur d'Entreprises

Référence de publication: 2007072126/816/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00504. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

---

**Banco Itaú Europa Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 50.589.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007072197/220/12.

(070077998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

---

**R Port, Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 126.465.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007072203/220/12.

(070078094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

---

**European Office Income Venture, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 97.347.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007072205/220/12.

(070078091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

---

**E.C.D.I. S.A., Europ Center Diffusion International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.924.

---

STATUTS

L'an deux mille sept, le huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1.- Monsieur Christophe Marc, responsable commercial, demeurant au 3, Chemin des Quatre Vents, F-57000 Berg sur Moselle;

2.- Monsieur Michel Marc, directeur de société en retraite, demeurant au 16, rue Nationale, F-57970 Yutz, ici représenté par:

Monsieur Christophe Marc, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée à Yutz, le 7 juin 2007.

3.- Monsieur Jean-Noël Marc, responsable expédition atelier, demeurant au 3, rue Théodore de Puymaigre, F-57970 Inglange,

ici représenté par:

Monsieur Christophe Marc, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée à Yutz, le 7 juin 2007.

4.- Madame Corinne Marc, secrétaire, demeurant au 7, rue du Muguet, F-57480 Hunting,

ici représentée par:

Monsieur Pascal Nicolas, Président Directeur Général, demeurant au 7, rue du Muguet, F-57480 Hunting,

en vertu d'une procuration donnée à Yutz, le 7 juin 2007.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de EUROP CENTER DIFFUSION INTERNATIONAL S.A., en abrégé E.C.D.I. S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'importation, l'exportation et le négoce de fournitures et d'équipements industriels, notamment d'engins neufs et d'occasions.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de soixante-deux euros (62,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

**Art. 7.** Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs, la signature de la personne sur laquelle repose l'autorisation de faire le commerce étant toujours requise.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième jeudi du mois de juin de chaque à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

#### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

**Art. 18.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélevement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

#### *Souscription et libération*

Les cinq cents (500) actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Michel Marc, prénommé, cent soixante-treize actions . . . . .	173
2.- Monsieur Christophe Marc, prénommé, cent neuf actions . . . . .	109
3.- Monsieur Jean-Noël Marc, prénommé, cent neuf actions . . . . .	109
4.- Madame Corinne Marc, prénommée, cent neuf actions . . . . .	109
Total: cinq cents actions . . . . .	500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que cette somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constataion*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Pascal Nicolas, Président Directeur Général, né à Briey (France), le 14 juin 1954, demeurant au 7, rue du Muguet, F-57480 Hunting (France);
- 2.- Monsieur Christophe Marc, responsable commercial, né à Nancy (France), le 8 janvier 1966, demeurant au 3, Chemin des Quatre Vents, F-57000 Berg sur Moselle;
- 3.- Monsieur Jean-Noël Marc, responsable expédition atelier, né à Nancy (France), le 18 juillet 1963, demeurant au 3, rue Théodore de Puymaigre, F-57970 Inglise.

#### *Deuxième résolution*

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société VERICOM S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (RCS Luxembourg B 51.203).

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2012.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

#### *Cinquième résolution*

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Pascal Nicolas, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Marc, P. Nicolas, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juin 2007, Relation: EAC/2007/6480. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007073059/239/190.

(070079444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

---

**Zauberschlass, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2443 Senningerberg, 75A, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 104.971.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007073316/7844/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08579. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Zauberschlass, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2443 Senningerberg, 75A, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 104.971.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007073315/7844/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08580. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Sea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.634.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 7 juin 2007*

Décision est prise de ratifier la délibération du Conseil d'Administration du 19 octobre 2006 de coopter Monsieur Körnli Roland, directeur, domicilié à Häusern, CH-3150 Schwarzenburg (Suisse), comme nouvel administrateur à la place de Monsieur Diederich Georges.

Monsieur Körnli Roland est renommé administrateur pour une nouvelle période de deux ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

SEA S.A.

A. De Bernardi / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007072148/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05481. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

---

**Morgan Stanley Mildenhall S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. LuxCo 17 S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 126.645.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

P. Frieders  
Notaire

Référence de publication: 2007072193/212/13.

(070078098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

---

**Morgan Stanley Vindolanda Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. LuxCo 20 S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 127.497.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

P. Frieders  
Notaire

Référence de publication: 2007072195/212/13.

(070077990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

---

**OL, 3 SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 10, rue des Maraîchers.  
R.C.S. Luxembourg B 125.294.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 24 mai 2007.

F. Molitor  
Notaire

Référence de publication: 2007072208/223/12.

(070077735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

---

**JB Construction S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des 3 Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 128.848.

---

STATUTS

L'an deux mille sept, le douze juin.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Jacques Barthelemy, ingénieur civil, demeurant à B-6824 Chassepierre, rue du Breux, 2.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de JB CONSTRUCTION S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Windhof.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction. Elle effectuera pour son compte et pour le compte de tiers et/ou en participation avec des tiers tous travaux de construction, de démolition ou de transformation de tous biens immeubles à usage privé ou public, toutes activités de promoteur et de coordinateur responsable des travaux dont question, et généralement tout ce qui se rapporte directement ou indirectement à cet objet.

La société a également pour objet la mise en valeur, l'achat, la vente, l'échange, la location, la gestion et le lotissement de tous biens immeubles bâtis ou non.

La société pourra emprunter et se porter garant pour quiconque.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra enfin accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (€ 31,-) chacune, entièrement libérées par des apports en espèces.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2008.

#### *Souscription*

Toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Jacques Barthelemy, préqualifié.

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (€ 1.600,-).

#### *Décisions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir:

Monsieur Jacques Barthelemy, ingénieur civil, né à Uccle (Belgique), le 30 janvier 1953, demeurant à B-6824 Chasse-pierre, rue du Breux, 2.

2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

Monsieur Quentin Barthelemy, étudiant, né à Libramont (Belgique), le 14 janvier 1987, demeurant à B-6824 Chasse-pierre, rue du Breux, 2.

3) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

4) Le siège de la société est fixé à L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Barthelemy, A. Weber.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, Relation: CAP/2007/1308. — Reçu 310 euros.

Le Releveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 20 juin 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007073202/236/163.

(070079094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

### **Maira Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 113.508.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

MAIRA S.A.

J. Rossi / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007071942/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03737. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

---

**Partibel S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 35.679.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007071947/560/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04139. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

---

**Dodomar Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 34.857.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007071948/560/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04135. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

---

**Comedia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 54.740.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007071949/560/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02738. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

---

**CalEast French Investments 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.635.

L'adresse professionnelle de Monsieur Laurent Bélik et de Madame Stéphanie Duval, gérants de la Société qui était au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Le siège social de CalEast HOLDINGS, associé de la Société qui était au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a changé et est désormais le suivant:

41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007072038/2570/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04962. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

**VVR, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.752.

L'an deux mille sept, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Roger Arrensдорff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de VVR Societe Anonyme Holding (anc. Société Anonyme), établie et ayant son siège à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.752, constituée suivant acte Frank Baden de Luxembourg en date du 28 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 19 du 20 janvier 1997, modifiée lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg extraordinairement le 10 septembre 2001, dont un extrait a été publié au dit Mémorial, Numéro 308 du 23 février 2002, modifiée suivant acte Paul Bettingen de Niederanven du 8 juin 2004, publié au dit Mémorial, Numéro 813 du 7 août 2004, modifiée suivant acte Roger Arrensдорff de Mondorf-les-Bains du 12 avril 2005, publié au dit Mémorial, Numéro 906 du 16 septembre 2005.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves Wallers, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy Esch, employé privé, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel Reding, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- Transfert du siège social de Bertrange à Ettelbrück;
- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts;
- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 12 des statuts;
- Fixation de la nouvelle adresse.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Bertrange à Ettelbrück.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:  
« **Art. 3. premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Ettelbrück.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer également le premier alinéa de l'article 12 des statuts comme suit:

« **Art. 12. premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième jeudi du mois de février à dix heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocations. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-9053 Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Y. Wallers, G. Esch, D. Reding, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 30 mai 2007, Relation: REM/2007/1224. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 juin 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007072058/218/59.

(070077843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

**Shiraz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.414.

L'an deux mille sept, le cinq juin.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SHIRAZ S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 63.414 (NIN 1998 2204 014),

constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyes-Walch, alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 février 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 393 du 29 mai 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 juillet 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 967 du 29 septembre 2004,

au capital social de trente et un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc Verelst, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Reine Tulumello, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine Antonelli, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Modification du septième alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. (alinéa 7).** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration.

2) Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter la prédite résolution.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le septième alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. (alinéa 7).** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: L. Verlest, M.-R. Tulumello, S. Antonelli, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 6 juin 2007, Relation: ECH/2007/611. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 juin 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007072856/201/56.

(070078795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

**Institut de Recherches et d'Etudes Notariales Européen (I.R.E.N.E.), Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg G 49.

Le Conseil d'Administration, en sa séance du 24 février 2007, a confirmé sa composition et celle du comité de direction comme suit:

*Administrateurs également membres du Comité de Direction*

- M<sup>e</sup> Jérôme Chevrier, notaire à F-75012 Paris, 76, boulevard de Reuilly  
né le 31 août 1946 à Boulogne-sur-Seine (F)

Président d'honneur

- M<sup>e</sup> Mario Miccoli, notaire à I-57125 Livorno, 13 Piazza Attias  
né le 1<sup>er</sup> janvier 1944 à San Gimignano (I)

Président honoraire

- M<sup>e</sup> Michael Becker, notaire à D-01097 Dresde, 17, Königstraße  
né le 26 novembre 1954 à Wolfsburg (D)

Président

- M<sup>e</sup> Alfonso Renteria Arocena, notaire conservateur des hypothèques à E-48014 Bilbao, 24, avenue de Madariaga, 4  
o planta

né le 28 février 1959 à Viteria (E)

Vice-Président

- M<sup>e</sup> Sophia Mouratidou née Zachariadou, notaire à GR-54623 Thessalonique, 34, rue de Mitropoleos  
née le 9 octobre 1949 à Thessalonique (GR)

Vice-Présidente

- M<sup>e</sup> Martine Schaeffer, notaire à L-5555 Remich, 12, place du Marché  
née le 29 juin 1965 à Luxembourg (L)

Trésorière

- M<sup>e</sup> André Schwachtgen, notaire à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo

né le 20 novembre 1938 à Luxembourg (L)

Administrateur - fondateur

*Autres membres du Conseil d'Administration*

- M<sup>e</sup> Peter Böse, avocat - notaire à D-30175 Hanovre, 24 Seelhorststraße

né le 22 juin 1934 à Hanovre (D)

- M<sup>e</sup> Eberhard Klein, notaire à D-66111 Sarrebruck, Neikestraße

né le 5 juin 1948 à Völklingen (D)

- M<sup>e</sup> Rudolf Kaindl, notaire à A-1220 Vienne, 1/3 Donaustraße

né le 11 juillet 1953 à Vienne (A)

- M<sup>e</sup> Franz Leopold, notaire à A-8010 Graz, 3 Pestalozzistraße

né le 15 novembre 1946 à Graz (A)

- M<sup>e</sup> Paul Paternoster, notaire honoraire à B-6200 Châtelet (Chatelineau), 21, rue Lloyd George

né le 22 mai 1934 à Charleroi (B)

- M<sup>e</sup> José Luis Perales Sanz, notaire à E-08034 Barcelona, 584, 3<sup>o</sup> Avenida Diagonal

né le 25 mai 1940 à Valence (E)

- M<sup>e</sup> Edmond Gresser, notaire à F-67610 La Wantzenau, 9, rue de la Gare

né le 3 août 1954 à Forbach (F)

- M<sup>e</sup> Giuseppe Ramondelli, notaire à I-00186 Rome, 34 Via Cesari

né le 22 décembre 1943 à Rome (I)

- M<sup>e</sup> William B. Kennaire, notaire à Londres WC2B 4 JF, 95 Aldwych

né le 6 juin 1956 à Bishop Auckland (Durham UK)

- M<sup>e</sup> Robert Anthony Duff Urquhart, notaire à Londres W1J OPJ, 35 Piccadilly

né le 8 avril 1943 à Port of Spain (Trinidad)

*Secrétaire du Conseil d'Administration et du Comité de Direction*

- M<sup>e</sup> Laurent Besso, notaire à CH-1005 Lausanne, 7, rue du Théâtre, né le 5 février 1965 à Bale (CH)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007071489/230/61.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03454. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Holfi Investments S.A., Société Anonyme.**

La société EURO REVISION S.A. a dénoncé, avec effet au 24 mai 2007, le siège social de la société HOLFI INVESTMENTS S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, RCS, Section B, no. 99.191.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Pour le Conseil d'Administration

EURO REVISION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007071583/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02339. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.